2023

DOSSIER DE PRESSE

LA FLÈCHE PICTAVE

N°1 28/12/2022

www.flechepictave.fr

MOT DU PRÉSIDENT.

Le tir à l'arc.

Art ancestral, il est désormais sportif et fait partie des rares sports à être olympique sans discontinuité depuis les temps modernes des jeux.

Le tir à l'arc nécessite de la combativité, de l'endurance et une exigence de performance de tous les instants. Son apprentissage est une formidable école de la vie à travers laquelle on retrouve des valeurs fortes, socles de notre "vivre ensemble" : le travail par la répétition, la concentration, le respect de l'adversaire et des règles, l'estime de soi et tant d'autres qualités.

Des années d'effort et de travail sont toujours récompensées. Il en va ainsi du stade de tir à l'arc "*Philippe Barrault*" flambant neuf. Philippe BARRAULT, ancien maire de Smarves, indéfectible soutien de notre club, dont je souhaite saluer avec émotion la mémoire en cet instant.

C'est pour la communauté du tir à l'arc un outil unique en Nouvelle-Aquitaine, exceptionnel par son envergure (jusqu'à 58 cibles en format international) comme sa capacité à accueillir 365/365 jours nos pratiquants pour toujours plus d'entrainements et de performances.

C'est également la pierre angulaire indispensable pour assurer la croissance de LA FLÈCHE PICTAVE, vers notamment la professionnalisation et la diversification de ses activités. Professionnalisation qui nécessite, plus que jamais, de diversifier nos sources de financement car ne pouvant être supportée par les seules cotisations et dons des adhérents. Diversifications qui appelleront encore et toujours plus de soutiens bénévoles comme institutionnels.

Notre ambition et nos objectifs sont pareillement au service du territoire, de sa notoriété et de ses entreprises. C'est pour ces raisons que LA FLÈCHE PICTAVE sollicite à travers cette publication votre attention et votre générosité : ensemble allons de l'avant et faisons gagner notre territoire.

Le tir à l'arc porte des valeurs qui j'en suis sûr feront écho au responsable économique que chacun d'entre vous est, qu'il soit artisan, à la tête d'une PME comme d'une entreprise acteur national dans son secteur d'activité. Atteindre nos objectifs nous est cher à tous, qu'ils soient sportifs ou économiques !

Quelle que soit votre contribution, LA FLÈCHE PICTAVE sera fière de vous compter au nombre de ses mécènes ou parrains. A très bientôt du plaisir de vous rencontrer… sur un pas de tir ou dans vos locaux.

Bien sportivement.

Franck GOUBEAU,
Président.

LA FLÈCHE PICTAVE

PRÉSENTATION

La Flèche Pictave est une association, loi 1901 promouvant le Tir à l'Arc, née en 2007 sous l'impulsion de M. Dominique GENET, archer de notoriété internationale, qui est devenue en moins d'une décennie un club phare en Nouvelle-Aquitaine, titulaire depuis 6 ans du Label Or et du label ambition en 2022 et 2023 de la Fédération, Française de Tir à l'Arc.

Depuis sa création en 2007, le club a connu des évolutions structurelles importantes, une progression sportive conséquente ainsi qu'une augmentation du nombre de ses adhérents, 82 en 2022.

Cette 1ere phase de développement a conduit les instances du club, sous l'impulsion de M. Franck GOUBEAU son président (depuis 2014), à mettre en place des actions qui répondent aux défis de la décennie qui s'ouvre, à travers un plan de développement ambitieux.

LA FLÈCHE PICTAVE en s'appuyant sur ses nouvelles infrastructures (cf. Moyens humains et techniques) autant que ses bénévoles et son encadrant professionnel à venir, se positionne comme un acteur majeur de son sport, dont la renommée rejaillira sur son territoire et ses partenaires. Nous vous invitons à découvrir notre club, le tir à l'arc et ses valeurs, nos projets dans ces quelques pages, pour vous convaincre du bienfondé de votre choix de nous soutenir.

Bonne lecture…

PALMARES

- 3ème place en World séries extérieur
- 2ème place en World séries en salle
- 6 Titres de Champion de France
- 13 Podiums Nationaux
- 1 Titre Champion de France par équipe Arc à Poulie
- 3 Podiums Nationaux par équipe Arc à Poulie
- 1 Titre Champion de France par équipes des divisions régionales en Arc Classique.
- 94 Podiums régionaux dont 41 en Or.

Dominique Genet, 3ème World Séries 2017, 1er France Salle 2015 Créateur club en 2007

07 69 92 44 89 / club@flechepictave.fr / www.flechepictave.fr

LA FLÈCHE PICTAVE

MOYENS HUMAINS & TECHNIQUE

Le “Stade de tir à l’arc “***Philippe Barrault*** ”, spécifiquement dédié à notre sport
que la commune de Smarves et la Communauté de communes des Vallées du Clain, appuyées de partenaires institutionnels, ont décidé d’offrir aux habitants du territoire sur la zone d’intérêt sportif de SMARVES est un outil unique en Nouvelle-Aquitaine.

Salle du stade de tir à l’arc “Philippe Barrault”

Cet équipement garantit en tout saison l’enseignement et la pratique du tir Olympique. Il sera à même d’accueillir des compétitions nationales et internationales. Un encadrant Brevet d’État et six encadrants fédéraux assurent un haut niveau de prise en charge des adhérents, de l’archer débutant au compétiteur de haut-niveau. LA FLÈCHE PICTAVE dispose par ailleurs d’une salle permanente (Tir intérieur) ainsi que d’un parcours “campagne”, de matériel adapté à des séances “nomades” de découvertes ou animations (Entreprises, particuliers, écoles, foires, salons...) encadrées par des entraîneurs diplômés appuyés par des bénévoles dynamiques et compétents.

QUELQUES CHIFFRES

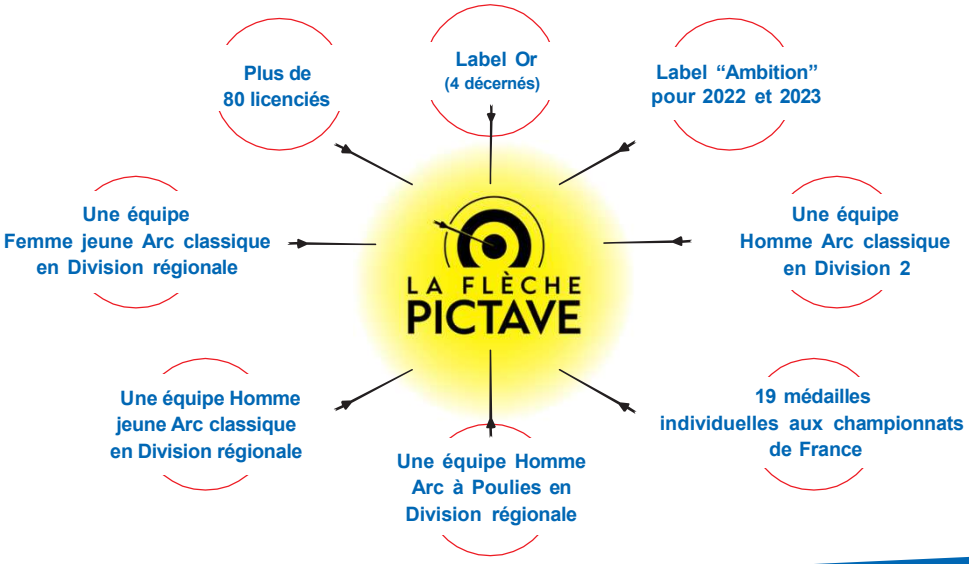

EFFECTIFS DEPUIS 2009

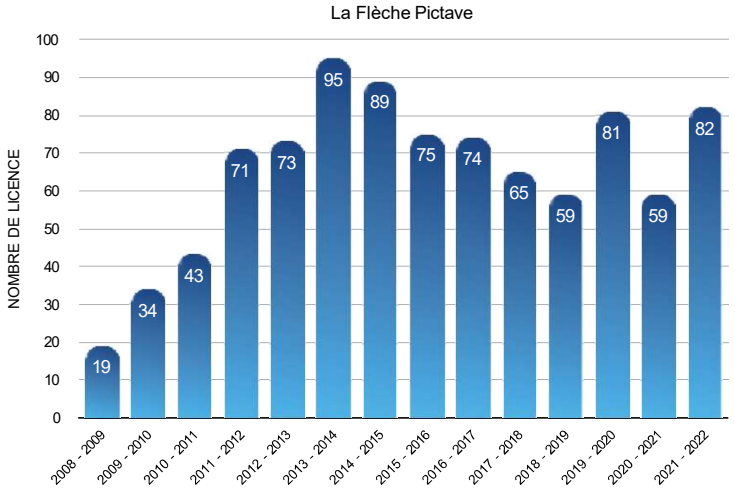

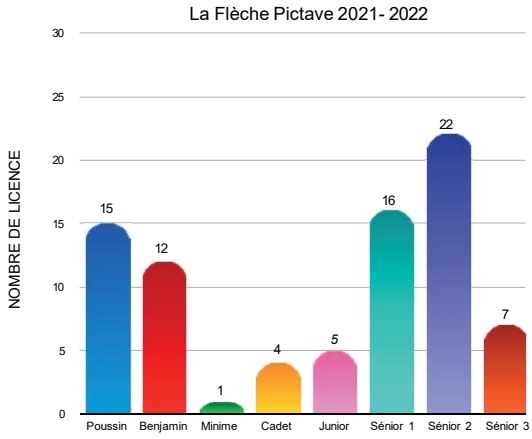

BUDGET 2023

Le budget de fonctionnement 2023 de LA FLÈCHE PICTAVE sera de 60 K€ incluant les activités courantes, l'organisation des compétitions départementale et nationales de division 1 et division 2, les animations et les accompagnements des archers dans leur parcours sportif.

A compter de 2023, LA FLÈCHE PICTAVE accueillera un cadre technique professionnel pour encadrer la pratique sportive et développer ses actions externes.

2017	2018	2019	2020 / COVID	2021	2022
13,08 K€	13.4 K€	23.4 K€	9.18K€	26.4 K€	35.2 K€

07 69 92 44 89 / club@flechepictave.fr / www.flechepictave.fr

LA FLÈCHE PICTAVE

LES PROJETS LA FLÈCHE PICTAVE

LA FLÈCHE PICTAVE souhaite développer les projets suivants :

- Accroître la pratique des jeunes par des actions en milieu scolaire, celles des adultes et en sport adapté.
- Aider nos équipes lors des déplacements en compétition.
- Recruter un entraineur brevet d'état permanent.
- Être un acteur sportif majeur dans la région et un club reconnu en France.
- Organiser des évènements sportifs importants (Manche de la Division 1, manche de la Division 2 et le championnat départemental)

AMBITION LABEL CLUB FFTA — 2022 - 2025 — ELITE LABEL CLUB FFTA

LABEL AMBITION

Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur.

Taux d'encadrement adapté au nombre de licenciès :

Au moins une séance encadrée / semaine pour les débutants et une pour les archers confirmés.

Résultats sportifs au niveau régional et favorisant la pratique compétitive des jeunes volontaires.

LABEL ÉLITE

Club très bien structuré avec possibilité de pratique soutenue grâce à des installations permanentes en salle et en TAE (distances olympiques).

Présence d'un professionnel à temps plein (ou équivalent) pour un maximum de séances encadrées.

Pratique des jeunes développée notamment pour les poussins. Les jeunes et les adultes se distinguent en compétitions TAE de niveau national. Au moins une équipe concourt en première division.

VOTRE SOUTIEN NOUS EST PRECIEUX

Nous vous proposons une rencontre pour vous présenter les projets majeurs pour 2023 et y associer votre entreprise.

LA FLÈCHE PICTAVE souhaite professionnaliser et diversifier ses activités. En devenant mécène ou parrain du club vous participez à son essor. Vous associez l'image de votre entreprise
à un sport portant des valeurs fortes et reconnues.

PARTENARIAT

Des avantages fiscaux incitatifs conduisent nombre d'entreprises à soutenir les projets associatifs. La loi n'impose aucun minimum de chiffre d'affaires ou de versement. Si la différence entre mécénat et parrainage n'existe pas juridiquement, l'arrêté du 06/01/1989 relatif à la terminologie économique et financière en a éclairci "la différence par nature"...

LE MÉCÉNAT

est le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Soutien matériel : Don "manuel" financier, matériel, de compétence etc. ... Illustration pour un don "type" en numéraire :

JE SUIS...	UN PARTICULIER ART 200 CGI	UNE ENTREPRISE
Je donne...	**100 €**	**1 000 €**
Mon avantage fiscal est de...	66 €	600 €
Le don "COUT" en réalité...	**34 €**	**400 €**
RÈGLES	• Déductibles pour 66% des impôts ; • Dans la limite de 20% des revenus imposables ; • La fraction en excès est reportable sur 5 années.	**La réduction d'impôt est égale à :** • 60 % pour la fraction **<=** à 2M€ ; • 40 % pour la fraction **>=** à 2M€. **Le don est plafonné à :** • 20 000 € ; • ou 0,5 ‰ du CA HT si ce montant est plus élevé. **>** 10 000 € déclaration spécifique.
FORMALISME	L'association remet un reçu fiscal.	L'association remet un reçu fiscal. **>** 10 000 € : convention de mécénat.

LE PARRAINAGE (SPONSORING EN ANGLAIS)

est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Le parrainage est donc une "opération de publicité" qui peut bénéficier d'une réduction de charge. Le parrainage implique une convention qui fixe les engagements réciproques entre LA FLÈCHE PICTAVE et votre entreprise.

PARRAIN OU MÉCÈNE ?

Le choix peut également relever d'un arbitrage économique (CA HT, bénéfice etc.). Par exemple, l'entreprise les généreux envisage un don de 5K€. Son CA HT est de 3M€* et son bénéfice prévisionnel de 60K€. Elle peut faire un des choix comme suit :

	AUCUN DON	PARRAINAGE ART 39-1-7 CGI	MÉCÉNAT ART 238 BIS CGI
Versement de :	0 €	5 000€	5 000€
Bénéfice fiscal avant dépense :	60 000 €		
Bénéfice fiscal après dépense :	60 000 €	55 000 €	60 000 € **
Impôt sur les sociétés *** :	15 000 €	13 750 €	15000 € – (5000 €* 60%) = 12 000 €
Economie d'impôt selon le régime retenu :		**1 250 €**	**3 000 €**

*le plafond de dépense déductible est de 15 K€ (3M€ x 0.5‰) ** réintégration du don au tableau 2058-A *** l'entreprise est soumise au taux "normal" de 25%

07 69 92 44 89 / club@flechepictave.fr / www.flechepictave.fr

CONTACT

LA FLÈCHE PICTAVE

Suivez nous sur les réseaux sociaux !

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

07 69 92 44 89 | club@flechepictave.fr | www.flechepictave.fr

Maison des associations, 6 rue des côteaux, 86240 SMARVES SIRET : 500 334 636 00015 - Affiliation FFTA : 1086189 - Affiliation FFTL : 21 86 10 - Affiliation UFOLEP : 086263001
Imprimé sur papier recyclé ou éco-certifié